



L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°33 du 13 Mai 2022

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZERE de FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE



L'assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire élective aura lieu **le samedi 02 Juillet 2022**, à la salle de réunion de l'Hôtel C-Suites (entrée Nîmotel Ville Active), à Nîmes.

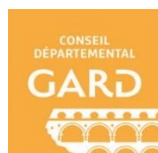
Conformément aux statuts et dispositions réglementaires, pour répondre aux obligations de communication de l'ordre du jour qui sera établi lors de la prochaine réunion du Comité de Direction du 31 Mai 2022, **les clubs peuvent présenter des questions écrites ou des modifications aux règlements avant le 30 Mai 2022 dernier délai.**

L'Assemblée Générale procédera à l'élection de la délégation du District aux assemblées générales de la Ligue (cf. Article 12 alinéa 5.f des Statuts du District) et celle d'un membre du Comité de Direction eu égard du poste vacant conformément à l'article 13 alinéa 3 des Statuts du District.

L'appel à candidature pour l'élection de la Délégation est ouvert du 16.05.2022 au 02.06.2022 à minuit, par lettre recommandée, cachet de la Poste faisant foi.

Toute candidature à la délégation pour représenter les clubs du district lors des assemblées générales de la Ligue de football d'Occitanie doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL
Election de la délégation du District pour l'Assemblée Générale de la Ligue
34 rue Séguier
30020 Nîmes cedex 1



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°8

Réunion du :	Mercredi 04 Mai 2022
À :	18h – District Gard-Lozère
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Christie CORNUS, Bernadette FERCAK, Audrey FIRMIN, Mrs Bernard BERGEN, Christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Joseph Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Jean-Marie ROUFFIAC.
Absent excusé :	Mme Rachel MARTIN M. Philippe MOREL Dr Jean-François CHAPELLIER
Assistent à la réunion :	Mrs Frédéric ALCARAZ, Claude BOUILLET, David MIDDIONE,

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Secrétaire Général remercie les membres présents et procède à l'appel des membres.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°7 du 23.03.2022

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le président en profite pour rappeler que seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérés comme officielles, et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.



Bureau

Une réunion téléphonique a eu lieu entre les membres du bureau pour valider une aide financière aux victimes de la guerre en Ukraine, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge Française, d'un montant de 1 000 euros (mille euros).

Le Comité de Direction approuve la décision du Bureau dans le PV n°2 en date du 05.04.2022

Condoléances

Les membres du Comité Directeur, informés du décès de :

- M. MONTEIL Henri, ancien secrétaire général de la F.F.F.
- M. GUESSOUM Hassen, ancien arbitre au sein du District Gard-Lozère
- M. FULCONIS Robert, correspondant local pour Midi Libre pendant près de 30 ans.
- M. RIOS Vincent, ancien arbitre international.
- M. BACOURT Bernard, ancien vice-président et Trésorier Générale de la F.F.F.

présentent leurs très sincères condoléances aux familles et aux clubs.

Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
23-24.04	Nîmes	Congrès ANPDF Secteur 4
29.04	Mende	100 ^e anniversaire du club de AFL

Récompense Label 2021-2022

Le Comité Directeur, sous proposition de la commission technique du District Gard-Lozère, valide les labels des clubs de :

- Nîmes Métropole pour le Label Ecole de Foot Féminin (Or)
- Stade Beaucairois 30 pour le label Club de Jeunes (Elite).
- Olympique d'Alès pour le label Club de Jeunes (Excellence).
- EFC Beaucaire pour le label Club de Jeunes (Espoir).

Ces propositions, entérinés par le comité directeur du District, vont être soumises au comité directeur de la Ligue pour décision.

Courriers Clubs

549600 – F.C. CANABIER

Nous transmettant un dépôt de plainte contre une arbitre du District. *Noté*

521052 – A.S ST PRIVAT

Nous sollicitant pour des coupes et lots pour leur tournoi. *Noté.*

518431 – A.S.ST CHRISTOL LES ALES

Nous invitant au 80 ans du club le 02/07. *Noté*



519479 - O. FOURQUESIEN

Sollicitant la création d'un championnat U16 Départemental pour la saison 2022-2023. *Noté, Le Comité Directeur confirme la décision du dernier Comité Directeur*

519626 – ENT. DU CANTON DE VEZENOBRES

Réagissant à la sanction qu'ils ont eu pour un de leur dirigeant. *Noté*

519483 – NIMES CHEM. BAS

Nous invitant au 60^e anniversaire du club le 10.06.2022. *Noté, Remerciement*

514959 – GAZELEC SPORTIF GARDOIS

Nous invitant au 75^e anniversaire du club le 07.05.2022. *Noté, Remerciement.*

551504 – AVENIR FOOT LOZERE

Nous remerciant pour notre présence à l'occasion des 100 ans du club et pour le trophée qui leur a été offert

Diverses Correspondances

Ligue de Football Amateur :

- Nous invitant à la formation STADIUM le 23 Juin 2022 à Montpellier.
- Nous informant du tournoi national de Futsal « Coca-Cola »
- Nous transmettant les différents protocoles de reprises des compétitions Départementales et Régionales (Dernier en date : 25 Avril 2022), *Noté*

Ligue de Football Occitanie

- Nous faisant parvenir la liste des joueurs pour les interligues U15 AVENIR de la Ligue de Football d'Occitanie
- Nous sollicitant pour le versement de la taxe d'apprentissage.
- Nous transférant un dossier pour un relever d'éclairage à effectuer par la CDTIS. *Noté*

Courrier divers :

- Mme. GISCLARD Sylvie nous remercie de la distinction qui lui a été attribuée.
- M. MARTIN Jean-Lin nous informant de l'arrêt de son arbitrage à la fin de la saison.
- M. MAURIN Denis nous invitant à la conférence de presse pour leur projet d'action en faveur de l'Ukraine.
- Différentes réponses à l'appel à candidature pour devenir délégué dans notre District.

Candidature pour devenir délégué

L'appel à la candidature pour devenir délégué dans notre District est un succès. Une première réunion a été organisée dans les locaux du District durant le mois d'Avril et une autre réunion va avoir lieu le Jeudi 19 Mai au stade Pautex à Uzès à 18h. Vous trouverez en annexe la fiche de fonction du délégué ainsi que la fiche de renseignement à remplir pour les intéressés.

Agence Nationale du Sport

A l'attention de tous les clubs

La nouvelle campagne ANS (Agence Nationale du Sport) pour la saison 2022-2023 est ouverte. Pour tous les clubs ayant des projets rentrant dans le cadre de l'ANS peuvent se faire aider (à hauteur de 50% du cout du projet max) en remplissant leur



demande sur la plateforme Le Compte Asso. Les clubs ont jusqu'au 31 mai pour faire leur demande. La lettre de cadrage club a été envoyée aux clubs sur leur boîte mail officielle.

Nous rappelons également que les clubs ayant bénéficié de cette aide l'année dernière doivent rédiger le compte rendu financier avant le 30 Juin 2022.

Pour plus d'informations : teddy.gras@gard-lozere.fff.fr

Assemblée Générale du District

L'assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire élective aura lieu le samedi 02 Juillet 2022, à la salle de réunion de l'Hôtel C-Suites (entrée Nîmotel Ville Active), à Nîmes.

Conformément aux statuts et dispositions réglementaires, pour répondre aux obligations de communication de l'ordre du jour qui sera établi lors de la prochaine réunion du Comité de Direction du 31 Mai 2022, les clubs peuvent présenter des questions écrites ou des modifications aux règlements avant le 30 Mai 2022 **dernier délai**.

L'Assemblée Générale procédera à l'élection de la délégation du District aux assemblées générales de la Ligue (cf. Article 12 alinéa 5.f des Statuts du District) et celle d'un membre du Comité de Direction eu égard du poste vacant conformément à l'article 13 alinéa 3 des Statuts du District.

L'appel à candidature pour l'élection de la Délégation est ouvert du 16.05.2022 au 02.06.2022 à minuit, par lettre recommandée, cachet de la Poste faisant foi.

Toute candidature à la délégation pour représenter les clubs du district lors des assemblées générales de la Ligue de football d'Occitanie doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL

Election de la délégation du District pour l'Assemblée Générale de la Ligue

34 rue Séguier

30020 Nîmes cedex 1

Finale des Coupes GARD-LOZERE

Le Comité Directeur décide que les finales Gard Lozère auront lieu le jeudi 26 mai 2022 à Saint Christol-les-Alès où le club de l'ASSC aura la charge de l'organisation.

La commission dédiée à cette journée s'est rendu à Saint Christol les Alès pour préparer au mieux cette fête du football Gardo-Lozérien.

Veuillez trouver en Annexe 1, le programme des finales et en Annexe 2, les affiches pour la journée et la finale.

Portail Club

A l'attention de tous les clubs

La Fédération lance sa nouvelle plateforme pour les clubs et le District s'est porté volontaire pour être dans la première vague avant que le programme devienne obligatoire dans toute la France. Cette toute nouvelle plateforme permettra aux clubs :

- De communiquer plus facilement en interne (événement, actualités, ciblage d'information)

- D'accéder à tous les programmes importants pour les clubs (footclubs, etc ...)

Elle permettra également aux Districts, à la Ligue et à la Fédération d'envoyer des infos précises au club sur ce qui pourrait les intéresser.

Pour notre District, la plateforme PortailClub sera lancée à partir du 20 Mai 2022 pour nos clubs.

Pour toutes informations : teddy.gras@gard-lozere.fff.fr

Divers

- M. BERGEN nous informe que la LFO nous demande si nous souhaitons voir des délégués montés en niveau Ligue.
- Mmes CORNUS, ALBEROLA et FERCAK nous font part des prochaines évolutions du football féminin proposées par la LFO.

Prochain Comité

Le 31 mai 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Francis ANJOLRAS,

Le Secrétaire Général,
Damien JURADO

Le Président

Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS


DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DAMIEN JURADO



Programmation de la journée

Date : Jeudi 26 Mai 2022

Lieu : Stade du Rouret 30380 Saint Christol les Alès

Finale U15 Garçon

A partir de 08 : 00

Accueil des clubs du Stade Beaucairois 30 et d'Académie Univers.

- Prise des vestiaires 2
- Echauffement terrain A
- FMI fournie par le Stade Beaucairois 30

09 : 30 : Finale U15 Garçon

- Terrain A
- 2 x 40'
- Tir au But si nécessaire
- Remise des coupes et des médailles à l'issue du match
- Sortie des vestiaires à 11 : 30

Finale U15 Fille

A partir de 08 : 30

Accueil des clubs de Alès et de Vergèze.

- Prise des vestiaires 1
- Echauffement terrain B
- FMI fournie par Alès Olympique

10 : 00 : Finale U15 Fille

- Terrain B
- 2 x 35'
- Tir au But si nécessaire
- Remise des coupes et des médailles à l'issue du match
- Sortie des vestiaires à 11 : 30

Finale U17 Garçon :

A partir de 11 : 30

Accueil des clubs de Rousson et de l'Académie Univers

- Prise des vestiaires 2 **(Pas avant 11h30)**
- Echauffement terrain A
- FMI fournie par Rousson

12 : 30 : Finale U17 Garçon

- Terrain A
- 2 x 45'
- Tir au But si nécessaire
- Remise des coupes et des médailles à l'issue du match
- Sortie des vestiaires à 14 : 30

Finale Coupe André Vigier

A partir de 11 : 30

Accueil des clubs de Chusclan et de Saint Gervasy.

- Prise des vestiaires 1 **(pas avant 11h30)**
- Echauffement terrain B
- FMI fournie par Saint Gervasy



12h30 : Finale Coupe André Vigier

- Terrain B
- 2 x 40'
- Tir au But si nécessaire
- Remise des coupes et des médailles à l'issue du match
- Sortie des vestiaires à 14 : 30

Finale Coupe André Granier

A partir de 14 : 30

Accueil des clubs de Gaujac et de SC Nimois.

- Prise des vestiaires 2 **(pas avant 14h30)**
- Echauffement terrain A
- FMI fournie par S.C Nimois

15 : 30 : Finale Coupe André Granier

- Terrain A
- 2 x 45'
- Prolongations et tir au but si nécessaire
- Remise des coupes et des médailles à l'issue du match
- Sortie des vestiaires à 18 : 00

Finale U19 Garçon

A partir de 14 : 30

Accueil des clubs de Saint Privat et de Vergèze.

- Prise des vestiaires 1 **(pas avant 14h30)**
- Echauffement terrain B
- FMI fournie par Saint Privat

15 : 30 : Finale U19 Garçon

- Terrain B
- 2 x 45'
- Tir au But si nécessaire
- Remise des coupes et des médailles à l'issue du match
- Sortie des vestiaires à 17 : 15

Finale Coupe Gard-Lozère

A partir de 17h00

Accueil des clubs de Uzès et de Barjac.

- Prise des vestiaires 1 **(Pas avant 17h)**
- Echauffement terrain B
- FMI fournie par Uzès

18 : 30 : Finale Coupe Gard-Lozère

- Terrain A
- 2 x 45'
- Prolongations et tir au but si nécessaire
- Remise des coupes et des médailles à l'issue du match



L'OFFICIEL

N° 33 du 13 Mai 2022



DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL

FINALES DEPARTEMENTALES

U15 - 9H30		U17 - 12H30
BEAUCAIRE S 30	VS	AS ROUSSON
ACADEMIE UNIVERS		ACADEMIE UNIVERS
U15F - 10H		U19 - 15H30
C. ALES C	VS	AS ST PRIVAT
PERRIER VERGEZE		PERRIER VERGEZE
ANDRE VICIER - 12H30	GARD-LOZERE - 18H30	
ST GERVASY	VS	
FC CRUSILAN LAUDON	ENT. PAYS UZES	
	VS	
	E.S. BARJAC	
JEUDI 26 MAI 2022 A PARTIR DE 9H30		ANDRE CRANIER - 15H30
		S.C. NIMONIS
		VS
		CL. GAUJAC

STADE DU ROURET 30380 SAINT CHRISTOL LES ALES



District Gard-Lozère de Football

FINALE DE LA COUPE GARD-LOZERE 2022

ENT. S. PAYS D'UZES VS E.S. BARJACOISE

A 18H30

JEUDI 26 MAI 2022
STADE DU ROURET
30380 SAINT CHRISTOL LES ALES





L'OFFICIEL

N° 33 du 13 Mai 2022



ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT GARD LOZERE POUR
L ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE FOOTBALL D OCCITANIE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 02.07.2022

DECLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

A remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 02.06.2022 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election de la délégation du District ».

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Numéro de licencié : -

(si licencié membre individuel, joindre un justificatif)

• Déclare me porter candidat à l'élection de la délégation du District Gard-Lozère de football pour l'Assemblée Générale de la Ligue de football d'Occitanie,

- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 - . D'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
 - . D'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à : le

Signature :

Rappel : tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 12.5.f des Statuts du District. Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature une copie d'une pièce d'identité du candidat.



FICHE DE FONCTION DE DELEGUE(E) Du District Gard-Lozère

Les missions :

- Représenter le District Gard-Lozère sur des rencontres,
- Être le garant du respect des dispositions règlementaires liées à l'organisation des rencontres (sécurité, équité des acteurs en présence, respect des règlements, mesures sanitaires, ect...).

Principales compétences :

- Bonne présentation,
- Capacités relationnelles,
- Bonne élocution,
- Capacité d'analyse des situations et prise de décision, (discernement)
- Capacités rédactionnelles,
- Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte)

Principaux critères souhaités :

- Disponibilités les fins de semaines,
- Adaptabilité, Fiabilité,
- Curiosité,
- Être véhiculé,
- Ne pas être interdit de licence,



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Candidature à la fonction de Délégué(e)

DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse courriel :

Numéro de téléphone :

Avez-vous une licence dans un club, si oui lequel ?

Numéro de licence :

Club :

Fonction occupée :

Afin que votre demande soit prise en compte, veuillez transmettre cette fiche de renseignements dument complétée, accompagnée d'une lettre de motivation informatique, par voie postale à :

District Gard-Lozère de Football
Commission Départementale des Délégués
34 rue Séguier -30000 NÎMES

Ou par courriel à l'adresse suivante :

secrétariat@gard-lozere.fff.fr



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°32

Réunion du :	Mercredi 11 Mai 2022
À :	18h45 – Par visioconférence
Présidence :	Mr Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mme Christie CORNUS, Fatiha BADAoui, MM. Philippe ALBY, Bernard BERGEN, Damien JURADO, Patrick VANDYCKE
Absent (es) excusé (es) :	M. Jean-Christophe MORANDINI,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation PV CSR

La Commission approuve les procès-verbaux N°31 et 31 bis de la réunion du 04 mai 2022.

DOSSIERS EN SUSPENS

SENIORS – D1 – POULE UNIQUE

Dossier n°21-22-CSR-152

Match n° 23558414 : ST GILLES AEC – OC REDESSAN du 24/04/2022

Score : 2 – 2

La Commission,
Reprend le dossier en suspens,

Après étude des pièces versées au dossier,

- Pris connaissance de la feuille de match,
- Pris connaissance des observations d'après match noté sur la FMI par le capitaine de l'OC REDESSAN.
- Pris connaissance du courriel officiel de l'OC REDESSAN reçu le 25/04/2022 requalifié en réclamation d'après match pour les dires recevables,
- Pris connaissance des explications du Président de AEC STGILLES reçu par courriel officiel du 05/05/2022,

Jugeant en premier ressort,



La Commission agit sur le fondement des dispositions de l'article 16 des Règlements Généraux du District Gard-Lozère de Football,

- Article 16 alinéa 6 des RG du District Gard-Lozère :

« Art. 16 - Règlements généraux - Qualification

(...) »

6. Au cours d'une même saison, les joueurs ne peuvent participer à un championnat départemental que pour un seul Club dans un même groupe.

(...) »

Lecture faite de la feuille de match, Considérant que le joueur **MBOUP Mouhamed licence 9603472823** inscrit sur la feuille de match avec le N°10 a participé à la rencontre en rubrique,

Pris connaissance des fichiers de la Ligue de Football d'Occitanie,

Considérant que le joueur **MBOUP Mouhamed licence 9603472823** régulièrement titulaire d'une licence enregistrée le 26/10/2021 en faveur du AEC ST GILLES,

Considérant que ce même joueur a été licencié le 02/09/2021 pour le club de ES LES 3 MOULINS et qu'il a participé au moins à un match avec cette équipe, soit le match de SENIORS D1 du 26/09/2021 opposant l'AEC ST GILLES 1 à l'ES LES 3 MOULINS 1, ce qui ne lui donnait pas le droit de participer à la rencontre en rubrique.

Donne match perdu par pénalité à AEC ST GILLES 1 sans en reporter le bénéfice à l'OC REDESSAN 1.

Débit : 55 euros pour droit de réclamation d'après-match à la charge de l'AEC ST GILLES

Transmet le dossier à la Commission des Championnats Séniors aux fins d'homologation

DOSSIERS DU JOUR

SENIORS FEMININE A 8 – D2

Dossier n°21-22-CSR-163

Match n° 24357690 : SO AIMARGUES – ENT CALVISSON/VAUNAGE du 08/05/2022

Score : 1 – 0

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'ENT. CALVISSON / VAUNAGE s'est retrouvé à moins de 7 joueuses à la 32ème minute de jeu, alors que le score était de 1 but à 0 en faveur de SO AIMARGUES

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159 alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF que si une équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs [...], elle est déclarée battue par pénalité,

Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7.



Par ces motifs,

Donne match perdu à ENT. CALVISSON /VAUNAGE sur le score de 3 à 0,

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Féminines aux fins d'homologation.

SENIORS – D4 – POULE A

Dossier n°2021/2022-CSR- 164

Match n° 23560230 : ES BARJAC 2 – FC RIBAUTE LES TAVERNES 1 du 08/05/2022

Score : 5 – 0

La Commission,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Jugeant en premier ressort,

Pris connaissance de la réserve d'avant match, du FC RIBAUTE LES TAVERNES 1 formulée par le capitaine sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de ES BARJAC 2, susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club, qui ne joue pas le même jour ou le lendemain,

Pris connaissance de la confirmation de réserve formulée par le FC RIBAUTE LES TAVERNES par courriel officiel du 09/05/2022 pour la dire recevable,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 167. 2 des RG FFF,

Considérant qu'il résulte de l'article 167.2 des règlements généraux de la F.F.F., repris par l'article 76 des Règlements Généraux du District, que « ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de championnat de Ligue 2 décalé au lundi) ».

Pris connaissance du calendrier de l'équipe de ES BARJAC 1 ne jouant pas le 08/05/2022,

Pris connaissance de la feuille de match de la rencontre du 01/05/2022 opposant cette équipe à ES BARJAC 1 à O. ST HILAIRE LA JASSE 1 au titre du championnat SENIORS D2 poule A,

Considérant que les joueurs :

- ARDISSON Lucas licence 2545634022
- DIKI Sofiane licence 2545704369
- GUMALA Jordan licence 2544274873
- PARIS Thibault licence 1475312859

Inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont également participé à cette dernière rencontre,

Dit que ces joueurs sont en infraction avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux,

Donne match perdu par pénalité à ES BARJAC 2 pour en reporter le bénéfice à FC RIBAUTE LES TAVERNES 1,

Débit : 30 euros à ES BARJAC pour droit de réserve d'avant-match.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors aux fins d'homologation.



Informations aux clubs

- 1- La commission rappelle que quand elle demande des explications aux clubs, la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.
- 2- Pour toute convocation devant la commission Statuts et Règlements, sur demande par courriel officiel, au plus tard 3 jours avant la date de convocation, les clubs, dirigeants et officiels qui ne pourront pas se déplacer au district peuvent demander d'être présent par visio-conférence.

La commission rappelle aux clubs que toute question doit être formulée par courriel officiel au secrétariat du district.

Prochaine séance

- Mercredi 18 Mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de séance,
Sauveur ROMAGNOLE

La Secrétaire de séance,
Christie CORNUS



COMMISSION DES ARBITRES

Procès-verbal n° 15

Réunion du :	10/5/22 à 14H00 au siège du District Gard-Lozère
Présidence :	M. BOUILLET Claude
Présents :	MME COLLAVOLI Marie-Elisabeth MRS LAUGIER Jean-Marc – BOUTADE Christian – CABARDOS Jean Louis

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le PV 14 DU 15/4/22



Indisponibilité Arbitres

- MR FARCY F : le 14/5
- MR ZIYED J : le 21/5
- MR ABDERRAHMANE R : 2 au 9/5
- MR CACHON L : 23/4 au 1/5
- MR ELMALKI A : le 23/4
- MR CHAOUKI A : 16 et 17/4
- MR ANDRE J : 15/5

Demande d'Arbitres

- THEZIERS : match du 7/5
- SAUVETERRE : match du 7/5
- FC VATAN : matches des 15/5 – 22/5
- OMPP : match du 22/5 – 15/5
- N.ATHLETIC : match du 14/5

Courriers Reçus

- MR TOURREAU N : concernant sa convocation du 21/5
- MR ELATLATI I : concernant absence du 13/4
- MR OBENHAMMOU E : concernant absence du 10/4

Renouvellement dossier arbitrage

La CA vous informe que le document explicatif pour le dossier médical de la saison 2022/2023 va vous être envoyé sur votre portail officiel et le dossier de RENOUVELLEMENT sera mis en ligne dans les prochains jours sur le site officiel du DISTRICT. **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Le Président,
BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance
CABARDOS Jean Louis



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

Procès-verbal n°39

Réunion du : Jeudi 12 Mai 2022

À : 14h00 au DGL

Présidence : M. Jean-Marie ROUFFIAC



Présents : Mr. Claude LUGUEL, Mr Patrick AURILLON

Excusés : Mme Cendrine MENUJER, Mr Jean-Pierre RIEU,

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 38 de la réunion du 28 avril 2022

RAPPEL

ART 8 DES REGLEMENTS GENERAUX ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES

A L'ATTENTION DES PRESIDENTS ET DIRIGEANTS

DEPARTEMENTAL 1 ET DEPARTEMENTAL 2

Les clubs des 2 premiers niveaux seniors du District doivent avoir au moins une équipe dans les catégories jeunes (U14 à U19) engagée dans une compétition de District et la disputer jusqu'à son terme.

CLUBS EN INFRACTION

D1 : STES MARIES DE LA MER

D2 : ST PAULET DE CAISSON

Amende de 60 euros à tous les clubs en fraction.

HOMOLOGATIONS

Suite à la décision de la Commission des Statuts et Règlements en date du 11 mai 2022 (PV N°32)

Dépt 1

N° 23558914 du 24.04.22

AEC ST GILLES 1 / OC REDESSAN (Score 2 à 2)

ST GILLES AEC 1 battu perdant par pénalité (- 1 point au classement), sans en reporter le bénéfice à l'OC REDESSAN

Dépt 4 Poule A

N°23560230 du 08.05.22

ES BARJAC 2 / FC RIBAUTE TAVERNES

BARJAC ES 2 battu par pénalité (- point au classement)

Dépt 4 Poule D

N°23560912 du 10.04.22

FC RODILHAN / FC BAGNOLS 2



Match perdu aux 2 équipes ; -1 point au classement

N°23560917 du 01.05.22

FC DOMESSARGUES / FC RODILHAN

FC DOMESSARGUES 2 battu par pénalité – 1 point au classement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mr LUGUEL Claude



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n° 32

Réunion du :	Jeudi 12 MAI 2022
À :	14h00 -
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	Patrick AURILLON- Jean pierre RIEU – Jean marie TASTEVIN Stéphan BROC – Denis LASGOUTE-Emile HOURS
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (n°affiliation@footoccitanie.fr). le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°31 de la réunion du 14/04/2022.

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.



Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17

Directives Procès- verbal du COMEX du 20/08/2021 concernant les directives afférentes à la mise en application du Pass sanitaire dans le cadre de la reprise des compétitions **FFF-Ligues et Districts**

RETOUR COMMISSION -HOMOLOGATIONS

➤ DISCIPLINE

U15D2 POULE B

VEZENOBRES CRUVIERS LASCOURS/AS ST PRIVAT DES VIEUX du 20.03.2022 (N°23610763)

La commission donne match perdu par pénalité aux deux équipes.

Score à homologuer : 0 à 0 (moins 1 point au classement)

U17D1 POULE A

BEUCAIRE JONQUIERES/PERRIER VERGEZE DU 29.03.2022 (N°23610099)

La Commission décide qu'il n'y a pas matières à ouvrir un dossier disciplinaire pour ces faits.

U17 D1 POULE A

N. SOLEIL LEVANT/N. LASSALIEN 2 DU 26.03.2022 (N°23610103)

La Commission adresse un rappel à l'ordre à un dirigeant de N. LASSALIEN 2

➤ APPEL

U19 D1 POULE UNIQUE

LE GRAU DU ROI/ST PRIVAT DES VIEUX DU 19.03.2022 (N°24211734)

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe du GRAU DU ROI

Score à homologuer : 0 à 3 (moins 1 point au classement au GRAU DU ROI).

Modifications rencontres -REPROGRAMMATIONS - COVID 19

U15 D3 POULE C

La rencontre ES BARJAC-FC VAL DE CEZE/AS VERS prévue le dimanche 15.05.2022 à 10H00 **se jouera le samedi 14.05.2022 à 16H30 stade M. BOUSQUER à CORNILLON (accord des deux clubs).**

U15 D3 POULE A

La rencontre CALVISSON VAUNAGE N2/ES SUMENE prévue le dimanche 15.05.2022 à 10H00 **se jouera le samedi 14.05.2022 à 15H00 (accord des deux clubs)**



U15 D3 POULE A

La rencontre LE VIGAN/US LA REGORDANE 1 prévue le 15.05.2022 à 11H00 **se jouera le samedi 14.05.2022 à 15H00 (accord des deux clubs).**

U15 D3 POULE A

La rencontre CALVISSON VAUNAGE 2/ENT PAYS UZES prévue le dimanche 22.05.2022 à 10H00 **se jouera le samedi 21.05.2022 à 16h00 stade de CLARENSAC (accord des deux clubs).**

U17 D1 POULE A

La rencontre VERGEZE/BEAUCAIRE JONQUIERES 2 prévue le samedi 21.05.2022 à 15h00 **se jouera à 19H00 (accord des deux clubs)**

FORFAIT MATCH

U19 D1 POULE UNIQUE

VERGEZE/BAGNOLS ESCANAUX du 14.05.2022

Par courriel en date 10 Mai 2022 à 18H55,

Le club de BAGNOLS ESCANAUX déclare forfait pour la rencontre du 14.05.2022

Résultat : 3 à 0 (moins 1 point au classement é l'équipe de BAGNOLS ESCANAUX).

U19 D1 POULE UNIQUE

BAGNOLS ESCANAUX/ST PRIVAT DES VIEUX du 21.05.2022

Par courriel en date du 10 Mai 2022 à 22H42

Le club de AS ST PRIVAT DES VIEUX déclare forfait pour la rencontre du 21.05.2022

Résultat : 3 à 0 (moins 1 point au classement à l'équipe de ST PRIVAT DES VIEUX).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président :

Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance

Patrick AURILLON



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°34

Réunion du :	Vendredi 13 Mai 2022
À :	10h au DGL par téléphone
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Fatiha BADAoui, Mrs Daniel OLIVET, Jean Pierre RIEU, Sauveur ROMAGNOLE, Denis LASGOUTE
Absents excusés :	Mr Nicolas FAGEON,



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 33 de la réunion du 6 /05/2022.

Point sur les derniers documents (protocoles et PV) « RETOUR AU FOOT »

RAPPEL : La commission informe tous les acteurs des compétitions (joueurs, arbitres, délégués, dirigeants, présidents, éducateurs, etc...), avec ou sans passage aux vestiaires, que les derniers documents relatifs au « retour au foot » COVID-19, sont disponibles sur les sites de la Fédération Française de Football, Ligue de Football d'Occitanie et District Gard Lozère, et à ce titre, les invitent à en prendre connaissance.

Elle rappelle aussi que tous les documents, déterminent les grands principes liés aux précautions sanitaires, sans toutefois se substituer à toutes les réglementations Gouvernementales qui s'imposent.

RÈGLES DE PARTICIPATION (COVID-19)

Consulter le PV N° 1 du 1^{er} Septembre 2021

Championnat U12/U13

La commission souhaite une bonne participation aux 2 clubs représentant le District Gard/ Lozère à la finale régionale PITCH U12/U13 du 14 Mai 2022 à Canet en Roussillon : **Nîmes Ol et Efc Beaucaire**

• Report rencontres :

N° 24239886 JS Chemin Bas / Manduel US D1 Poule D du 14/5 reporté au 18/5 à 17h00 (accord des 2 clubs)

N° 24240066 RC Generac /EP Vergeze D2 Poule D du 14/5 Reporté au 18/5 à 15h30 (accord des 2 clubs)

N° 24239889 Nîmes Ol / Chemin Bas D1 Poule D du 21/5 Reporté au 4/6 (accord des 2 clubs)

• Rectificatif

Retrait Amendes de 30€ + rajout du point (les feuilles avaient été envoyées en temps voulu) :

N°24239900 Aca Univers 1 / Nîmes Ol 2 D1 Poule E du 16/4

N° 24240080 Aca Univers 2 / Es Rochefort D2 Poule E du 16/4

Rappel aux Clubs Clôture des Championnat U12/U13 MERCREDI 1 JUIN 2022

Championnat U12

REPORT Rencontres en U12 Inter District du samedi 21 Mai au samedi 28 Mai

- N°24261869 Efc Beaucaire / As Rousson
- N°24261870 Ent Calvisson Vaunage / Nîmes Ol
- N°24261871 As Gignac / O Ales Reporté au 18/5

FINALE JP ROUX DU 23 AVRIL : SAMEDI 21 MAI 2022 A REDESSAN

Foot Animation

EFC Beaucaire : Horaires des Plateaux le Samedi le Matin : **9h30** L'Après-Midi : **13h30**

Nîmes Ol : U10 et U10/U11 Plateaux à **14H00** le Samedi Après-Midi



- Nîmes Ol U6/U7 PI 7 du 14/5 Lu et Noté
- Aimargues U10/U11 PI 37 du 14/5 Lu et Noté
- Ent Laudun U10 PI 7 du 14/5 Lu et Noté
- As Vers U10/U11 PI 21 du 14/5 Lu et Noté
- O Ales U10/U11 PI 17 du 14/5 Lu et Noté
- N Lasallien , As Beauvoisin ,Fc Milhaud PI 8 du 14/5 Lu et Noté
- Es Barjac U6/U7 PI 20 du 14/5 Lu et Noté
- Langlade U6 PI 10 du 2/4 **Retrait amende 30€** (le club était bien présent)
- Nîmes Ol U10/U11 PI 2 du 14/5 Reporté au 28/5 Lu et Noté
- Langlade U10 PI 5 et U10/U11 PI 37 du 14/5 Reporté au 28/5 (arrêté municipal)
- Es Margueritte U10/U11 PI 21 Forfait
- Mas de Mingue U8/U9 PI 29 du 14/5 Stade Henry Noel 14h00
- Plateau N° 9 en U6 Modifié (mail envoyé aux clubs concernés)
- Beaucaire 30 U10/U11 PI 2 du 14/5 Absent Lu et Noté
- EP Vergeze U10/U11 PI 40 du 14/5 Forfait Lu et Noté (plateau annulé)

JOURNEE NATIONALE DEBUTANTS U8/U9 SAMEDI 28 MAI 2022 à MARGUERITES

Féminines Foot Animation

La commission souhaite une bonne participation au club de **Nîmes Métropole** représentant le District Gard/ Lozère à la finale régionale PITCH U12/U13 du 14 Mai à Canet en Roussillon

- **U12F U13F D1**

N° 24107562 N Métropole 2/ Ent Laudun Rochefort Cav St Gen du 14/5 Reporté au mercredi 1 juin 16h00
(accord des 2 clubs)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

Le Secrétaire de Séance
Daniel OLIVET



HOMOLOGATIONS

SENIOR DEPARTEMENTAL 1 B

POULE 1030 C

JOURNEE DU 24.04.22 D

ST GILLES A.E 1 0-2 O.C. REDESSAN 1 E

P-1* F

SENIOR DEPARTEMENTAL 4 B

POULE A1030 C

JOURNEE DU 08.05.22 D

E.S. BARJACOI 2 0-3 F.C. RIBAUTE 1 E

P-1* F

U19 DEPARTEMENTALE 1 B

POULE 1090 C

JOURNEE DU 14.05.22 D

VERGEZE EP 1 3-0 FC BAGNOLS ES 1 E

JOURNEE DU 21.05.22 D

FC BAGNOLS ES 1 3-0 F.A.S. ST PRIVA 1 E

U13/U12 DEPARTEMENTAL 1 (6512) B

POULE E1241 C

JOURNEE DU 16.04.22 D

ACADEMIE UNIV 1 2-2 NIMES OLYMPIQ 2 E

U13/U12 DEPARTEMENTAL 2 (6512) B

POULE E1241 C

JOURNEE DU 16.04.22 D

ACADEMIE UNIV 2 2-3 ENT.S. ROCHEF 1 E

SENIOR F A 8 DEPARTEMENTAL 1 PH.2 B

POULE 21060 C

JOURNEE DU 08.05.22 D

ST.O. AIMARGU 1 3-0 ENT. CALVISSO 1 E

*P-1 F



JOURNEE DES BENEVOLES

LE SAMEDI 7 MAI 2022

MR D'ANNA (Vice Président Délégué DGL)

MR MAURIN Roland (Réfèrent Ligue)

Clubs OL LES SAINTES. SC NIMOIS. ENT. RHONE GARDON. N. SOLEIL LEVANT. LA REGORDANE.
LANGLADE. CIGALOIS. MARVEJOLS S. LE BUISSON.

Tout ce qu'il faut savoir sur la coupe André-Granier avant la finale Gaujac – SC Nîmois

C'est le jeudi 26 mai, au stade du Rouret de Saint-Christol-les-Alès, que se déroulera la finale de la coupe André-Granier. Elle opposera le Sporting club nîmois à l'Olympique de Gaujac.

Qui était André-Granier ?

André-Granier était un bénévole actif au district Gard-Lozère. Il a également été un correspondant sportif dévoué pour le journal Midi Libre. Le dimanche, quelques minutes seulement après la fin des matches et jusqu'au début de la soirée, à une époque où internet n'existait pas, il multipliait les coups de téléphone pour collecter tous les résultats des championnats seniors, de la PHA jusqu'à la plus petite division. Lorsqu'un résultat le surprenait, il passait plusieurs coups de fil pour avoir la confirmation du score. Lorsque le district a décidé, en 2000, de créer une coupe pour les clubs éliminés prématurément de la coupe Gard-Lozère, lui donner son nom a été comme une évidence pour Francis Anjolras et le district.

Qui sont les finalistes ?

Ils évoluent l'un et l'autre en Département 3 où ils jouent d'ailleurs les premiers rôles et sont des candidats crédibles à l'accession en D2.

Dans la poule B, le SC Nîmois, refondé en 2012 et qui fut le premier club nîmois professionnel en 1932, est troisième avec dix victoires pour quatre nuls et deux défaites.

L'Olympique Gaujac, lui, est plus jeune puisqu'il a été créé en 2017. Il est le leader de la poule C avec treize victoires, un nul et deux défaites. Il reste encore à l'un et l'autre deux matches de championnat.

Comment se sont-ils qualifiés ?

Pour arriver jusqu'en finale, le SC Nîmois a successivement éliminé Rodilhan (2-2, 3 tab à 5), Les Saintes-Maries-de-la-Mer (4-3), Quissac (2-3) et Manduel (1-1, 4 tab à 3).

Pour sa part, Gaujac a sorti tour à tour Aramon (2-4), Les Trois Moulins (3-0), Cendras (0-4), Poulx (4-2) et Vers (1-0).

Quel est leur palmarès en coupe ?

Le SC Nîmois et l'Olympique Gaujac n'ont jamais joué de finale. Dans cette coupe Granier, ils seront les 33^e et 34^e clubs finalistes.



Combien de buts ont-ils été déjà inscrits en finale de la coupe Granier ?

82 en 20 finales, soit une moyenne de quatre buts par finale. Jamais une finale de coupe Granier s'est achevée sur un score nul et vierge. Les finales les moins prolifiques se sont terminées sur le score de 1 à 0, à quatre reprises, en 2001 (victoire de Lédignan face à Vergèze), en 2008 (victoire de Sommières face à l'AEC Saint-Gilles), en 2013 (victoire de Langlade-Bernis face à Nîmes athlétique) et en 2019, la dernière finale jouée (victoire de Garons face à Saint-Jean-du-Pin).

A l'inverse, la finale la plus prolifique en buts est celle de 2017 lorsque Remoulins avait battu Les Trois Moulins sur le score de 7 à 5 !

Le club hôte a-t-il déjà joué la finale de la coupe Granier ?

Oui. Saint-Christol-les-Alès fait partie des finalistes de cette épreuve. Des heureux finalistes même puisque en 2002 à Sauve, les Cévenols avaient remporté la troisième édition face à Nîmes culture, 6 à 0.

Qui a gagné le plus finales ?

Trois clubs se partagent ce privilège avec deux victoires chacun. Il s'agit de Monoblet (2007, 2009), Poulx (2010, 2018) et Fourques (2012, 2014). Le vainqueur de cette édition 2022 rejoindra Caissargues, le premier lauréat, mais aussi Lédignan, Saint-Christol, donc, Gallician, Saint-Gilles AEC, Redessan, Milhaud, Sommières, Aramon, Langlade-Bernis, Vauvert, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Remoulins et Garons.

FIN...